



L'info qui coule de source !

Edito de Madame le Maire

Notre budget communal : des efforts qui portent leurs fruits

C'est avec une grande satisfaction que je m'adresse à vous aujourd'hui concernant un sujet fondamental pour l'avenir de toute commune : le budget communal.

Grace à une gestion rigoureuse et aux efforts collectifs que nous avons menés, nous sommes heureux de vous annoncer que notre budget communal voté au conseil municipal du 10 avril 2025 présente un excédent significatif et ce, malgré une baisse constante des dotations de l'Etat de 30% et une inflation de 19% entre 2014 et 2024.

Ce résultat positif n'est pas le fruit du hasard. Il témoigne de notre engagement constant à optimiser les dépenses publiques, à rechercher des financements innovants et à faire preuve de responsabilité dans chacune de nos décisions.

Les impôts que vous nous confiez, afin d'être utiles à tous, sont gérés avec la plus grande attention et le souci permanent de l'efficacité et de l'intérêt général.

Un budget positif n'est pas une fin en soi. Il est avant tout un formidable levier pour l'année en cours et pour demain ... la gestion au quotidien est celle qui prépare l'avenir. Les projets d'envergure d'une commune nécessitent souvent plusieurs années : nous construisons aujourd'hui le présent et l'avenir de notre village.

Cet excédent budgétaire va nous permettre d'engager des investissements structurants, attendus et nécessaires pour améliorer votre quotidien et renforcer l'attractivité de notre belle commune.

Nous allons pouvoir concrétiser des projets ambitieux dans des domaines essentiels tels que la rénovation de nos écoles, d'une partie de l'éclairage public, des courts extérieurs de tennis, l'accessibilité et la rénovation des sanitaires de la salle Henri Lhote, poser de nouveaux jeux pour les enfants au complexe sportif (dans la continuité de ceux déjà existants), désimperméabiliser les cours d'école pour la protection de notre ressource en eau. L'extension de la ludothèque accueillera le développement de nouvelles activités. L'informatisation de la bibliothèque engagera la commune dans la Bibliothèque Numérique Métropolitaine.

Les travaux de rénovation de l'aile droite de la mairie sont maintenant terminés. Ils permettront d'accueillir un lieu participatif ouvert à toutes et à tous Au travers de sondages, vous pourrez choisir le nom de cette nouvelle structure ainsi que les jeux à destination de vos enfants qui seront implantés près du stade.

Ces investissements sont réalisés dans la transparence et la concertation : votre avis est primordial pour construire ensemble l'Emmerin de demain.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes municipales et les élus pour le travail qu'ils accomplissent ensemble au quotidien ; chacun d'entre eux vous expose dans ces pages les projets portés en équipe dans leur délégation.

Ensemble, continuons à faire d'Emmerin un village où il fait bon vivre.

**SAUVEZ DES ARBRES,
PASSEZ AU JOURNAL
NUMÉRIQUE !**

Inscrivez-vous sur :
contact@ville-emmerin.fr



Retours de délégations

Délégation FINANCES Didier Bossu – 1er Adjoint

Le Budget appelé primitif ou prévisionnel, modifiable dans l'année, est obligatoire. Il constitue l'acte fondamental de la vie financière de la commune, dans lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles. Il est composé de deux sections :

- La Section de Fonctionnement qui décrit toutes les opérations courantes qui se rapportent à l'exploitation des services communaux : rémunération du personnel, entretien des bâtiments et équipements, services à la population, intérêts des emprunts et les frais généraux.

Les recettes sont constituées par les revenus de la fiscalité (impôts), les produits des services à la population (tarifs), les dotations de l'ETAT et de la Métropole Européenne de LILLE.

- La Section d'Investissement qui comprend en priorité le remboursement en capital des emprunts, les gros travaux de rénovation ou d'aménagement qui améliorent le patrimoine de la commune, d'éventuelles acquisitions immobilières.

Les recettes sont constituées par les subventions de l'ETAT, de la Région, du Département, des fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille, des aides de tout organisme intéressé par le projet, d'emprunts bancaires, et du fond de compensation de la TVA récupéré partiellement (environ 16%) 2 années après le démarrage d'un investissement.

Chacune de ces sections doit être votée en équilibre réel entre recettes et dépenses.

Le solde positif de la section de Fonctionnement est reversé en totalité ou partiellement selon les besoins à la section d'Investissement.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Fournitures, services, charges courantes et subventions associations	1 258 250,00 €	Produits de gestion courante(assurances, produits exceptionnels)	122 100,00 €
Charges de personnel	1 702 000,00 €	Fiscalité	2 123 750,00 €
Intérêts d'emprunt	41 000,00 €	dotations et subventions	543 300,00 €
Solde 2024 viré à la section investissement	507 159,00 €	Produits des services	308 600,00 €
		Résultat de l'année 2024	410 659,00 €
Total	3 508 409,00 €	Total	3 508 409,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Capital d'emprunts	130 000,00 €	Dotations et subventions	361 609,00 €
Travaux de rénovation	762 427,00 €	Résultat antérieur	366 342,00 €
Reports de l'année 2024	342 683,00 €	Virement du solde 2024 de la section de fonctionnement	507 159,00 €
Total	1 235 110,00 €	Total	1 235 110,00 €



Retours de délégations ... suite

Délégation Travaux, Urbanisme:
Philippe Desprez 3e Adjoint
Marcel Ringard.
ECOLES ELEMENTAIRE et MATERNELLE

Les travaux concernant la rénovation des écoles ont commencé

Les études de la rénovation des écoles élémentaire et maternelle SIMONS sont engagés. Ces travaux permettront de réduire la consommation d'énergie finale dans ces bâtiments pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire imposé par l'Etat (article L1740-1 du Code de la Construction et de l'Habitation sur la transition énergétique : réduction d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050).

Cette première phase comprend les études, l'établissement d'un diagnostic global déterminant les coûts, les performances énergétiques, l'étude de la structure existante et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ces études permettront aussi de cerner les besoins des utilisateurs et les consommations propres aux bâtiments.

AGENDA PREVISIONNEL

- 4e Trimestre 2024 : Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des écoles.
- 1e et 2e trimestre 2025 : Choix du bureau d'étude, visite des bâtiments et des extérieurs, appels aux entreprises pour mission de repérage, réalisation des diagnostics et délimitation des travaux à effectuer.
- 3e Trimestre 2025 : Désignation du Maître d'œuvre. (Architecte)
- 4e Trimestre 2025 au 1er trimestre 2026 : Etude de conception.
- 2e et 3e trimestre 2026 : Consultation des entreprises
- 4e trimestre 2026 : Début des travaux jusque fin 2027.



Le marquage au sol de jeux ludiques dans la cour de l'école maternelle a été réalisé par les services techniques



TENNIS

Les travaux de rénovation des terrains de tennis extérieurs ont été étudiés avec les dirigeants du club, le projet va voir le jour rapidement, les modalités financières (Mairie, Fédération, Club, Subventions) et techniques ont été décidées. La société en charge des travaux a été mandatée et nous sommes dans l'attente d'une date d'intervention.



Délégation Aménagement du territoire - Enjeux énergétiques, environnementaux et sécuritaires:

Marcel Ringard 4e Adjoint

Marcel Vanwormouth, Philippe Desprez, Bernadus lensink

Les Points d'Apport Volontaires (PAV) arrivent sur Emmerin

La Métropole Européenne de Lille (MEL) déploie des PAV pour la collecte des emballages en verre sur l'ensemble de son territoire.

La mise en place des PAV dans la commune se fera le 19 Juin.

Les emplacements ont été déterminés par la MEL, toutefois, après concertation, la commune a fait déplacer plusieurs PAV, pour respecter l'environnement et préserver des places de parking.

Mais tout n'a pas été possible car il y a beaucoup de contraintes d'installation (câbles électriques, arbres, zone de stationnement, circulation des camions d'enlèvement).



Les emplacements ne sont pas définitifs, ils peuvent évoluer en fonction de l'utilisation des PAV.

Les 9 PAV sont disposés sur le domaine communal.

La Métropole Européenne de Lille déploie un matériel de qualité présentant les prérequis suivants :

- Un nettoyage régulier pour assurer un environnement urbain de qualité ;
- Une insonorisation renforcée sur les 6 faces n'émettant pas plus de 76 décibels ;
- Une sonde de remplissage afin d'optimiser la collecte et de ne pas dépasser les 80% de remplissage ;
- Un orifice accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Un QR code pour signaler tous types de dysfonctionnement.

De plus, la Métropole Européenne de Lille accompagne les usagers sur les nouvelles modalités de collecte via un déploiement d'Ambassadeurs de Tri en porte à porte avec distribution d'un kit comprenant des sacs de pré collecte verre et une documentation « mémo de tri ».

Cette sensibilisation aura lieu du 10 au 14 Juin.

Les ambassadeurs auront une tenue rouge MEL et une carte d'accréditation. Ils expliqueront ce nouveau geste, répondront aux questions et distribueront un kit communication (sac et supports de communication) . Des kits vous seront également déposés en mairie pour les personnes n'étant pas présentes chez elles et qui se verront déposer un avis de passage, les invitant à retirer ce kit com en mairie.



Rénovation de l'éclairage public

La commune a décidé d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public en remplaçant les luminaires existants vétustes et énergivores par un seul et même type de luminaires LED (voir la photo ci dessous).

Ceci permettra de rétablir l'éclairage la nuit suivant la modulation suivante :

- De l'allumage à 22h30 > 100% de la puissance
- De 22h30 à minuit > 50% de la puissance
- De minuit à 05h > 30% de la puissance
- De 05H à 07H > 50% de la puissance
- De 07H à l'extinction > 100% de la puissance

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases par secteur et ce sur plus ou moins 5 ans. Tout ceci dans un esprit de maîtrise des dépenses pour éviter d'endetter la commune par un nouvel emprunt.

Tout le réseau d'éclairage est raccordé sur 18 armoires d'alimentation avec une répartition des rues assez complexe. Nous allons travailler sur une nouvelle organisation des branchements afin de réduire cette complexité et le nombre d'armoires

En fonction de cela, le premier secteur retenu concerne le centre du village et ces axes principaux :

- A partir des feux du carrefour de la MEL 341 et de la rue d'Haubourdin
- Rue Henri Ghesquière
- Rue Auguste Potié
- Parking Espace Etoile
- Rue Victor Hugo
- Rue des Fusillés
- Rue Jules Guesde jusqu'au carrefour avec la rue des Essars
- Rue Paul Lafargue jusqu'au n°18
- Rue Léon Gambetta
- Rue Roger Salengro jusqu'au carrefour rue Rouget de L'Isle
- Rue du Maire Castel et les voies s'y rattachant
- Rue Sadi Carnot et les voies s'y rattachant



Revivez les moments de notre commune

Samedi 26 Avril

Photo du concours de chapeaux des enfants des écoles maternelle et élémentaire organisé par l'APE lors de la journée du printemps des enfants.



Jeudi 01 Mai

Remises des médailles du travail et prix des concours des jardins familiaux et maisons fleuries

A l'occasion de la fête du travail, Madame le Maire a remis:

- 6 médailles échelon Argent 20 ans
- 4 médailles échelon Vermeil 30 ans
- 5 médailles échelon Or 35 ans dont une médaille d'honneur régionale, départementale, et communale remise à Mme Fabienne Bouillet, Adjointe Administrative.
- 2 médailles échelon Grand-Or 40 ans

Concernant le concours des jardins ouvriers et des maisons fleuries, les classements ont été effectués par un jury composé exclusivement d'élus de Noyelles les Seclin.

Les prix ont été remis par MM. Bonamy et Ringard, nos élus et MM. Blanchard et Roland, élus de Noyelles les Seclin.

Concours des jardins ouvriers :

12 jardins sur 30 ont été primés. Le premier prix a été attribué à M. Gryson parcelle n°23

Concours des maisons fleuries :

8 maisons ont été primées. Les premiers prix ex aequo ont été attribués à Mme Dumoulin pour l'aménagement de sa pâture au 15 rue Leboucq et M. Silva, Chemin de l'Abreuvoir.



Vendredi 03 Mai

Club Emmerinois de Tennis

Le vendredi 3 mai, a eu lieu une réunion bien sympathique qui s'est déroulée au Club Emmerinois de Tennis.

En effet, nous avons fêté notre équipe dames 2, championne départementale hiver en 4e division.

Dans son discours, le président a fait l'éloge de cette équipe créée en 2023 et composée en grande majorité de mamans emmerinoises, ce qui est tout à leur honneur.

Ces résultats sont le fruit de l'engagement du club envers les féminines par des opérations telles qu'octobre rose, la journée spécifique tennis féminin, les journées tennis en famille, les nombreux cours prodigués par nos moniteurs diplômés, cours réservés aux féminines où l'on est loin de s'ennuyer, il suffit de voir leur sourire à la fin des cours.

Ce fut ensuite la remise des cadeaux, les photos et le traditionnel pot de l'amitié.



Vendredi 23 Mai

**Venez nombreux...
pour les 25 ans de la fête des voisins.**

Plus que jamais, elle est l'occasion de chaleureuses retrouvailles et de moments de convivialité.

Sur le mode d'une auberge emmerinoise, retrouvons nous, cour de la mairie, le vendredi 23 mai à 19h00, autour d'une sangria, baguettes et chips offerts par la municipalité et du barbecue mis à disposition.

Repli dans la grange en cas d'intempéries.

**la fête
des
voisins**
vendredi 23 mai 2025

25 ANS

**Organisée par la municipalité
à partir de 19h00, cour de la Mairie**

Repli dans la grange
par mauvais temps

Informations et Inscription
en Mairie

ASSOCIATIONS

Dimanche 15 Juin

Concert "Sacrée Fiesta"

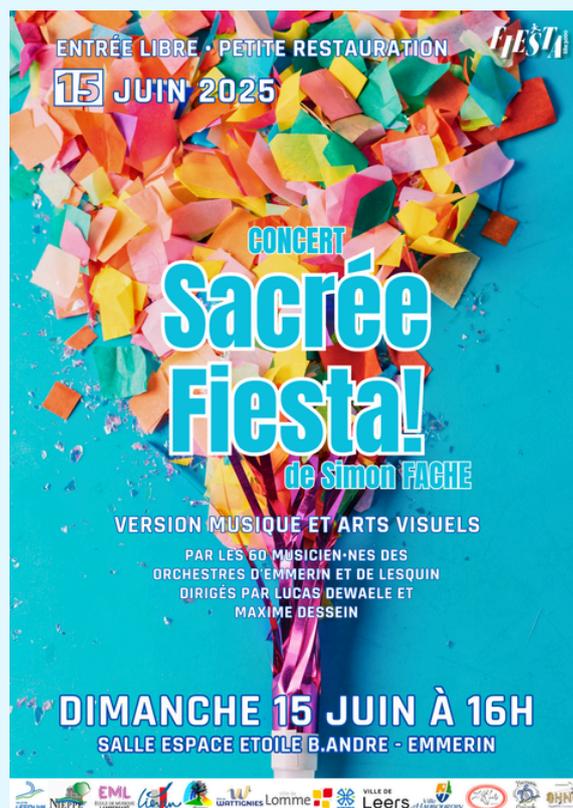
Dimanche 15 juin à 16h
Espace Etoile Bernard André

Dans le cadre de Lille 3000, les orchestres de Lesquin et d'Emmerin vous invitent à découvrir "Sacrée Fiesta", une œuvre de Simon Fache, interprétée par 70 musiciens et musiciennes.

Le concert sera accompagné d'une exposition de dessins et peintures d'artistes locaux, inspirés par l'univers de "Sacrée Fiesta".

Un moment convivial mêlant musique et arts visuels, ouvert à toutes et tous.

Entrée libre



Dimanche 22 Juin

Concert d'été du Chœur des Canteraines

Dimanche 22 juin à 16h
Eglise Saint Barthélemy

Avec la participation de
la Chorale des 4 Saisons de Wasquehal

Entrée Gratuite



VIVRE A EMMERIN

Incivilités

L'incivilité est un manquement aux règles élémentaires de vie en société (respect, politesse, courtoisie, savoir-vivre, pollution volontaire, papiers et mégots, déjections canines, stationnement gênant, vitesse, bruit) qui crée un inconfort important dans la vie de tous les jours et tous les Emmerinois.

Pour cela, ont été établies des règles du bien vivre ensemble à Emmerin.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de les appliquer.

Les 12 règles pour bien vivre ensemble à EMMERIN édictées par le Conseil Municipal des enfants

-  Je dois respecter les autres.
-  Je respecte mon village comme je respecte ma maison.
-  Je respecte la tranquillité de mes voisins.
-  Je ne jette pas de déchets sur la voie publique.
-  Je respecte la vitesse de 30 km/h dans tout le village.
-  J'applique le code de la route et je stationne correctement mon véhicule pour ne gêner personne.
-  Je ramasse les crottes de mon chien.
-  J'aide les personnes en difficulté.
-  Je respecte les installations et les bâtiments publics.
-  Je suis poli avec tout le monde : bonjour, bonsoir, merci !
-  Je respecte toutes les différences.
-  LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, SOLIDARITE, CITOYENNETE

stationnement gênant

La sensibilisation avant la sanction

Devant la recrudescence des stationnements gênants dans la commune, il a été décidé d'effectuer une campagne de sensibilisation sur les véhicules mal garés en apposant sur les pare-brise le message des enfants du conseil municipal.

Et ceci avant toute sanction (amendes de 35 à 135€)



VIVRE A EMMERIN

**Lundi 16 Juin
à 18h30**

**Conférence sur la sécurité enfant en voiture.
Dans la salle Espace Espace Etoile
Animée par M. Jean-François Fiquet**



Parents, êtes-vous vraiment au point sur la sécurité en voiture ?

Sièges auto, nouvelles normes, idées reçues, erreurs fréquentes... On croit souvent bien faire, mais les pièges sont nombreux ! Lors de cette conférence accessible à tous, on décortique ensemble les bons réflexes à adopter pour protéger efficacement les enfants de 0 à 12 ans. Surprises et prises de conscience garanties !



**Lundi 23 Juin
à 18h00**

Inauguration de la mairie

Nous avons une excellente nouvelle à partager avec vous !

L'aile droite de la mairie est maintenant terminée. Elle accueillera la nouvelle salle du Conseil Municipal et un lieu participatif qui vous sera dédié : au programme initiatives et entr'aide.

La Grange accueillera pour la première fois ce samedi 17 mai Anissa et Ludovic qui recevront, à l'issue de leur mariage, famille et amis pour un vin d'honneur.

Venez découvrir ce nouvel espace dédié à tous les emmerinois en présence des personnalités qui nous ont aidés à sa réalisation et célébrer ensemble ce moment important pour notre village.

le lundi 23 juin à partir de 18h, à la mairie, 1 rue des Fusillés.

Un moment de convivialité nous réunira.



**Réunion du prochain Conseil
Municipal :
le 26 juin 2025 à 18h**

**Jeudi 19 Juin
Permanence de l'assistance
sociale, sur rendez-vous
uniquement au 03.59.73.07.70**

**Pour Rappel Mutuelle Just
lundi au vendredi de 9h à
17h30 au 0 809 546 000
(service gratuit + prix d'un
appel) ou sur le site
<https://www.just.fr/>**



**Le bus de l'accès aux droits :
3ème vendredi du mois
(20/06) de 10h45 à 12h00
parking de l'église Gratuit et
sans rdv.**

